



Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2023

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°49 du 08.12.2023, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Daniel Droux, Syndic.

Membres du Conseil communal : Eric Girardin, Silvio Keller, Marie-Claude Maillat Jobin, Paul Majcherczyk, Jean-Marc Oberson.

Scrutateurs :

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : 69 citoyennes et citoyens à 19h30 à la salle du bâtiment communal à Mézières.

2 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2023 *(il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.)*
2. Budgets 2024
 - 2.1. Budget du compte de résultat 2024
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation du budget du compte de résultat 2024
 - 2.4. Budget des investissements 2024
 - 2.4.1. Etanchéité du bâtiment administratif de Mézières
 - 2.4.2. Rénovation de façade et ferblanterie du bâtiment de l'école à Berlens
 - 2.4.3. Réfection complète de la route Mézières – Berlens
 - 2.4.4. Crédit additionnel pour le renouvellement du réseau d'eau de Mézières – 1^{ère} étape
 - 2.4.5. Extension du réseau d'eaux usées secteur Vugy
 - 2.4.6. GastroVert : bacs pour déchets ménagers
 - 2.4.7. Place de jeux Mézières
 - 2.5. Rapport de la Commission financière
 - 2.6. Approbation du budget des investissements 2024
3. Règlement du personnel - modification
4. Election complémentaire à la Commission des naturalisations
5. Informations sur la ligne de bus Berlens-Romont
6. Informations communales
7. Divers

À 19h30, M. Daniel Droux, Syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue, particulièrement aux candidats pour le siège de conseiller communal. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : MM André Baudois et Bruno Büchli.

Avant de commencer l'assemblée, le Syndic demande 2 modifications au tractanda. Sur la proposition de la Commission financière et en accord avec la préfecture, on vous demande d'ajouter le point « Maintien du coefficient d'impôt ». Normalement, ça ne se fait pas d'ajouter un point au tractanda. Le problème qu'on a eu, c'est que l'année passée, on avait un point « Abaissement du taux d'impôt de 93 à 85 cts. Dans le public, il y a eu la question : « pour quelle durée ? ». Et le Syndic a répondu : « Pour 1 année ». Aujourd'hui, on aurait été obligé de vous demander, soit le maintien du coefficient d'impôt, soit une augmentation. Le but du Conseil, c'est de le maintenir, parce que ce taux convient bien pour ce budget. Mais par contre, on est obligé d'ajouter ce point.

Donc notre proposition est d'ajouter au point 2 « Maintien des coefficients d'impôt pour les personnes physiques et morales et pour la contribution immobilière qui va rester à 2 ‰. On vous demande un peu d'indulgence pour le rajout de ce point.

Le 2^{ème} point à changer, c'est le point 2.4.6. GastroVert. On vous propose d'intégrer le montant de Frs. 12'000.- dans le budget de fonctionnement, on ne devait pas le mettre dans les investissements. Avant de voter ce budget, Silvio Keller nous donnera les explications sur GastroVert.

Ces 2 modifications n'appelant pas de questions, le nouveau tractanda est considéré comme accepté et l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2023

Le procès-verbal a été placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il n'est pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté.

Oui : 68 Non : 0 Abstention : 0

Remerciements à la secrétaire.

2. Maintien des coefficients d'impôt

Le conseil vous propose le maintien des taux de 85 cts pour l'impôt sur le revenu et 2 ‰ pour la contribution immobilière, comme cela a été voté l'année passée. Et pour une durée indéterminée. Ce qui veut dire que si nous devons augmenter les impôts l'année prochaine, ce sera soumis à l'assemblée communale.

M. Rolf Tavernier : Le budget que vous allez présenter tient compte de ces coefficients ?

M. le Syndic : Exactement.

Il ne suscite plus de question, son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté.

Oui : 68 Non : 0 Abstention : 0

3. Budgets 2024

M. le Syndic informe qu'il a été un peu difficile d'établir ce budget, car la caissière est en arrêt maladie depuis fin novembre. Il a fallu se serrer les coudes pour l'élaborer. Aujourd'hui, le poste de Mme Rossier est à repourvoir. On a une quinzaine de postulations, avec des bons dossiers. Dans l'intervalle, on a eu l'aide de la caissière du Châtelard, très performante, qui s'est occupée des salaires, du paiement des factures et de l'envoi des factures non-pompier. On a également commencé avec une fiduciaire qui va travailler pour nous pour remettre la commune sur les rails. On a eu un vide de quelques mois entre l'ancienne caissière et la nouvelle, la transmission s'est mal faite, et avec la maladie de Mme Rossier, nous avons pas mal de retard au niveau des finances. On espère pouvoir repartir sur de bons rails début 2024.

3.1. Budget du compte de résultat 2024

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

Mis à part la partie déchets dont on va discuter tout à l'heure, une chose à noter dans ce budget. Il y a environ Frs. 180'000.- d'augmentation des charges liées du CO et de toute la partie santé. Mis à part ça, il est sensiblement le même que l'année passée.

	CHAPITRE	BUDGET 2023		BUDGET 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	526,365.25	46,765.00	497,995.65	40,815.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	118,976.90	49,795.20	122,298.82	48,228.50
2	Formation	1,734,195.74	200,743.55	1,690,716.08	206,074.20
3	Culture, sport et loisirs	294,527.27	16,400.00	264,684.04	16,200.00
4	Santé	600,294.85	10,000.00	545,921.45	10,000.00
5	Prévoyance sociale	551,801.80	1,156.70	498,339.07	1,200.00
6	Trafic et télécommunications	314,640.74	13,591.50	331,341.25	12,750.50
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	570,209.13	498,751.58	562,124.51	504,084.00
8	Economie	16,099.40	0.00	19,004.55	300.00
9	Finances et impôts	42,570.60	3,669,855.90	52,780.00	3,763,340.73
	Récapitulatif	4,769,681.68	4,507,059.43		
	Excédent de charges	262,622.25			

Administration

Traitement du conseil communal	- 10'440.-
Contrat de maintenance informatique	+ 8'000.-
Eau, énergie, combustible	+ 9'700.-
Amortissements	+ 18'400.-

Ordre et sécurité publics, défense

Participation au Secours Sud Fribourgeois	- 15'490.-
Frais de fonctionnement Association Glâne Région	+ 8'180.-

La répartition est un peu différente au niveau des charges du district.

Formation

Participation des parents aux unités AES	- 17'450.-
--	------------

Participation dépenses du cercle scolaire	- 13'122.-
Frais de repas AES	- 9'550.-
Frais financiers rénovations bâtiment CO	+ 20'198.-
Participation CO	+ 11'446.-
Efforts du Conseil communal pour faire baisser les coûts des repas de l'AES.	

Culture, sport et loisirs

Frais fonctionnement de la centrale de chauffe du Bicubic	+ 12'664.-
---	------------

Santé

Participation homes médicalisés régionaux	+ 22'554.-
Subventions Frais accompagnement personnes âgées	+ 13'861.-
Soins à domicile et aides familiales	+ 19'555.-

Prévoyance sociale

Participation Service social régional	+ 30'920.-
Participation Association régionale petite enfance	+ 18'575.-
Part cantonale pour institutions spécialisées	+ 10'938.-
Participation LASoc, aide matérielle et insertion	- 10'974.-

Trafic et télécommunications

Achats machines, appareils	- 7'600.-
Entretien des routes	- 5'000.-
Entretien de l'éclairage des routes	+ 2'300.-

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

Achats d'eau	+ 5'000.-
Taxe de base	+ 61'000.-
Taxe défense incendie	- 82'000.-

La taxe défense incendie devient la taxe de base eu égard à l'entrée en vigueur du nouveau règlement. L'équilibre du compte se fait en prélevant Frs. 2'090.32 sur le compte financement spécial (maintien de la valeur et équilibre du compte).

Traitement des eaux usées

Participation STEP	+ 4'000.-
--------------------	-----------

Gestion des déchets

Location des bennes	+ 17'200.-
Economies sur achats de cartes, transports, entretiens	- 8'299.-
Achats de machines et appareils (GastroVert)	+ 11'800.-
Taxe au poids	+ 7'000.-
Frais de broyage de branches	+ 1'000.-

Silvio Keller prendra la parole et répondra à vos questions à la fin.

Frais d'embellissement pour le cimetière de Mézières : Frs. 13'000.- en moins que l'année passée. Mais il y a Frs. 10'000.- en plus pour l'entretien du cimetière de Berlens.

Economie publique

Rien à signaler.

Finances et impôts

Sous-chapitre Impôts

Impôts sur les personnes physiques	+ 95'000.-
Impôts sur les personnes morales	+ 14'000.-
Contribution immobilière	+ 10'000.-

Chapitre total

Péréquation des ressources	- 7'000.-
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	- 152'899.-

Conclusion

Le déficit estimé devrait se situer à Frs. 262'622.25 au maximum on l'espère.

Remarque concernant les déchets

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Le système GastroVert que j'aimerais mettre dans la commune, c'est un système de collecte de déchets de ménage. D'après les estimations, il y a environ 30% de nos poubelles qui sont des déchets de ménage. Ça brûle très mal. L'idée est d'en installer 2. Un à côté du compacteur à Mézières et un à Berlens. Vous aurez une carte qui permettra d'ouvrir les bacs. Ils seront vidés par un camion puis lavés. C'est organisé par la Saidef. Ils sont actuellement installés dans 2 communes test, dont Châtel-St-Denis où ils ont installé 32 boxes. Il leur est impossible de revenir en arrière, tellement ils sont utilisés. Il y a même certains boxes qui sont vidés 2 fois par semaine. Et c'est valorisé par la méthanisation.

Et il n'y a pas que les agrumes comme à la déchetterie verte, mais tout ce qui sort de la cuisine.

Mme Marie-Claire Giorgetti: demande s'il y aura des sacs ou si chacun pourra aller avec son bidon.

M. Silvio Keller : Il existe un distributeur de sacs biodégradables agréés, mais il est possible d'utiliser un bidon.

Canisia Dafflon : On recevra une carte, mais qu'on ne devra pas charger ? Il faudra aller la chercher à la commune ?

M. Silvio Keller : Elle ne sert que pour ouvrir le bac, pour être sûr que ce ne soit pas utilisé par des gens d'ailleurs. Et oui, il faudra venir la chercher à la commune. Ce sera une carte par ménage. Par contre, il y a une telle demande que ce ne sera pas livrable avant début juillet.

Hugues Perroud : Avec les nouvelles bennes à poubelles, on pourra payer directement avec une carte de banque. Là, ça fait une nouvelle carte en plus. Il n'y a pas possibilité d'avoir une réflexion pour avoir un système de gestion communal pour tous ces éléments plutôt que d'arriver à chaque fois avec des nouvelles cartes ?

M. Silvio Keller : Il existe le système Gestinergie du Groupe E, mais il a été refusé par l'assemblée.

Une personne : Vous n'avez pas peur d'incivilité comme à la déchetterie verte ? Dans le gazon, on voit des néons, des sapins avec des boules. Si les gens commettent des incivilités, comment la commune peut réagir ?

M. Silvio Keller : Ce sera la Saidef qui nous le dira. Les incivilités, on les a constamment. Mais je ne sais pas dans quelle mesure la Saidef va s'occuper de ça.

Mme Canisia Dafflon : Une personne qui n'a pas de carte de débit ou de crédit, comment elle va faire pour porter ses déchets ?

M. Silvio Keller : J'ai des doutes que quelqu'un n'ait pas de carte de banque. On n'a pas eu de remarque jusqu'à présent. Et il y aura Twint par la suite aussi.

M. Christian Guillaume : On a parlé d'un investissement de Frs. 12'000.-. Mais dans les frais d'exploitation, ça coûte quoi ?

M. Silvio Keller : Annuellement, on table entre Frs. 4'000.- et Frs. 6'000.- pour les transports et nettoyages pour les 2 boxes.

Mme Lucette Yerly : Je trouve que c'est beaucoup de frais. Si tout le monde avait un petit compost dans un coin, ce serait facilement faisable.

M. Silvio Keller : Tout le monde n'a pas un compost. On a aussi des gens dans des appartements et immeubles. On est obligé de penser à tout le monde aussi.

M. Christian Guillaume : ça peut être bien, mais j'aimerais qu'on parle d'un projet déchetterie. J'ai l'impression qu'on rajoute une bricole sur la déchetterie, mais on n'a pas de solution déchetterie.

M. Silvio Keller : C'est à l'étude, mais ce n'est pas évident.

M. Christian Guillaume : Alors est-ce utile de faire ce petit point-là ?

M. Silvio Keller : Personnellement, je trouve que oui.

M. Hugues Perroud : Y a-t-il eu d'autres variantes qui ont été étudiées ?

M. Silvio Keller : On a reçu ses informations de la Saidef l'année passée. J'ai pu demander un calcul exact pour Mézières. Mais on n'a pas d'autres solutions actuellement pour les déchets de ménage. Pour la déchetterie verte, le montant pour le broyage des branches a été réévalué. On devait la fermer à la demande du Service de l'environnement et du -service des forêts surtout. Il y a eu une telle levée de bouclier qu'on est revenu en arrière momentanément, avant de trouver une autre solution pour la garder. Quelque chose se dessine, mais il y aura beaucoup de discussions. On devrait acquérir du terrain agricole. On va préparer un dossier, mais la décision finale viendra de toute manière de Fribourg. Donc pour le moment, elle va rester pour 2024.

M. Fred Meier : Il manque un concept global pour les déchets. Là, vous avez une petite solution, mais ce ne sera pas mis en place avant juillet. Ce que je proposerais, c'est un concept global pour l'ensemble des déchets et également le transport jusqu'à ce centre de déchets. Et décider une fois que les éléments sont bien connus.

M. Christian Guillaume : Oui, on rajoute une petite solution et on transporte des déchets ailleurs, et c'est une petite quantité de déchets et on n'a pas de solution globale. Il y a le bilan carbone dont on devrait tenir compte. Là, le bilan écologique est assez nul. Voilà pourquoi j'aimerais une solution globale et je ne soutiens pas cette petite chose qu'on met au budget d'exploitation l'année prochaine.

M. Silvio Keller : La solution globale serait intéressante si les autres communes s'y mettaient aussi. Mais il faut bien que quelqu'un commence.

M. le Syndic : La déchetterie est un problème qui évolue avec la commune. Il faut remarquer qu'on a quand même des petits appartements. Il y a donc des gens qui paient une taxe ménage pour débarrasser des branches, du gazon. Ils doivent aussi débarrasser leurs produits ménagers. On doit aussi prendre en considération ces gens qui n'ont pas la possibilité de se débarrasser de leurs déchets verts. C'est une solution qui a eu un immense succès à Châtel, on ne sera donc pas les premiers à la mettre en place. Dans les villes, ça fonctionne bien. Peut-être bien qu'à Mézières, vous avez l'impression qu'il n'y en a pas besoin. Mais pour le moment, ces déchets de cuisine sont un problème. Dans notre déchetterie verte, on ne peut pas y mettre n'importe quoi, il y a également des voisins qui se plaignent de bruit, de va-et-vient. Il y a aussi des gens qui jettent leurs déchets dans la forêt. La globalisation de la déchetterie, on sait qu'on doit repenser notre déchetterie. C'était d'ailleurs dans nos arguments pour les élections en 2021. On n'a pas beaucoup avancé là-dessus, mais on a un gros déficit, on n'a pas de terrain à bâtir pour construire une nouvelle déchetterie. Le seul terrain se trouverait à la Parqueterie. Mais c'est du terrain privé et il y a déjà beaucoup d'intéressés. Et ce sont des terrains qui valent entre Frs. 300.- et Frs. 350.- le mètre carré. Et là, je suis encore gentil. Et on a besoin de 1000 à 2000 m² pour construire une déchetterie. Nous devons donc modifier notre PAL pour avoir une zone pour accueillir notre déchetterie. Et on doit aussi avoir du voisinage qui est d'accord d'accepter une déchetterie tout près. On est tous d'accord qu'il faut garder la déchetterie sur le territoire communal, mais qui dans cette salle aurait envie de l'avoir croit à côté de chez lui. Et on ne peut pas planter une déchetterie en zone agricole. Même si l'on refait une déchetterie, ce service GastroVert sera inclus dans la nouvelle déchetterie.

M. Christian Guillaume : On peut voter ce point à part ? À moins que vous preniez le risque pour le budget.

M. Silvio Keller : En fait, tout ce qui est déchetterie est une décision du Conseil communal.

M. le Syndic : On peut quand même faire un vote de principe.

M. Denis Davet : Ce GastroVert est au budget pour une année. Si ça ne fonctionne pas, on l'enlève et c'est tout. Il n'y a pas besoin de faire un plat avec ça.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

3.2. Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet, Président.

La Commission Financière émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 21 décembre 2023 sur la base des documents et informations fournis par le Conseil communal en séance commune du 12 décembre 2023.

En préambule à cette séance, la Commission financière est informée des difficultés rencontrées lors du remplacement de l'administratrice des finances (caissière) et notamment des problèmes provenant de la prise en main du programme de gestion de la commune Urbanus. L'impact financier pour remédier à ces difficultés sera important, toutefois, il est primordial de tout mettre en œuvre pour retrouver une administration financière performante.

1. Budget de fonctionnement.

Le budget 2024 a été établi sur les mêmes bases fiscales que le budget 2023. L'excédent de charges, s'il se concrétise dans les comptes pourra être couvert par les fonds propres existants.

Sans autre commentaire, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2024 de la commune de Mézières.

M. le Syndic remercie M. Davet pour la lecture du rapport et passe au vote de principe pour le projet GastroVert.

Au vote de principe à main levée, le projet GastroVert est accepté.

Oui : 32 Non : 24 Abstention : 9

Suite à ce vote, M. le Syndic propose à l'assemblée de passer à l'approbation du budget de compte de résultat 2024 avec les modifications discutées ce soir.

3.3. Approbation du budget du compte de résultat 2024

M. le Syndic soumet le budget du compte de résultat.

Au vote à main levée, le budget du compte de résultat 2024 est accepté.

Oui : 55 Non : 4 Abstention : 5

M. le Syndic remercie M. Girardin et le personnel administratif pour l'excellent travail.

3.4. Présentation du budget des investissements 2024

Présentation par M. Eric Girardin

	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Site internet (report)	17'153.00	
Aménagement fontaine route de l'Eglise à Mézières (report)	25'000.00	
Aménagement salle étage bâtiment communal (report)	46'000.00	
Analyse globale bâtiment école Mézières (report)	35'000.00	
Etanchéité du bâtiment communal	40'000.00	
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE		
Place de jeux école de Mézières	30'000.00	
Rénovation façade-ferblanterie bât école Berlens	45'000.00	
CULTURE, SPORT ET LOISIRS		
Aménagement fontaine et place de jeu Berlens (report)	70'000.00	
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Elargissement accès bâtiment communal (report)	20'000.00	
Nouvelle route Parqueterie (report)	35'000.00	
Eclairage public / remplacement luminaires (report)	84'009.00	
Elargissement route de Villariaz (report)	38'000.00	
Réfection rte Villaraboud et création de 2 zones d'évitement	179'300.00	
Route Mézières-Berlens	260'000.00	
APPROVISIONNEMENT EN EAU		
Renouvellement réseau d'eau Mézières – 1 ^{ère} étape (report)	476'000.00	
Rallonge pour le renouvellement du réseau EP	300'000.00	
Taxes de raccordement de ménages privés (report)		4'000.00
TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Crédit d'étude mise en séparatif quartier du Broillet (report)	70'000.00	
Extension réseau EU secteur Mézières	28'500.00	
Taxes de raccordement de ménages privés (report)		5'750.00
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
Plan d'aménagement local (report)	18'599.40	
Frais mensuration cadastrale (report)	12'100.00	
REN Cadastre RC sud Mézières (report)	5'000.00	
Récapitulatif	1'771'661.40	9'750.00
Excédent de charges	1'761'911.40	

Aujourd'hui, c'est difficile de dire comment seront financés ces investissements. Ils seront donc soumis chacun avec la mention liquidités ou emprunt si nécessaire.

3.4.1. Crédit d'engagement : Etanchéité du bâtiment administratif de Mézières

Financement : liquidités ou emprunt nécessaire

Taux d'amortissement : 3%

Intérêts : 2%

Charges annuelles : Frs. 2'000.- pour la 1^{ère} année

L'amortissement étant linéaire, la partie intérêts va baisser progressivement.

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

Le bâtiment a 25 ans. On a constaté au plafond de la rampe qui descend au sous-sol vers les abris des infiltrations d'eau. Il y a une zone au croisement des escaliers où il y a une partie en terre. On a soupçonné que ça venait de là. Mais il y a également des zones où du salpêtre est apparu dans les escaliers. On a aussi les plaques de granit qui recouvrent les marches et les contre-marches qui

commencent à bouger, car il y a de l'eau derrière. Il a un problème de recouvrement de ferraille sur les murs, la ferraille apparaît et la rouille apparaît. Des petits morceaux de béton s'en vont. Ce crédit est donc pour la réfection des escaliers, de la plateforme en granit, du petit couvert et des rafistolages de murs en bétons divers.

Il est prévu aussi que certains travaux préparatoires pourront être faits par l'employé communal qui sont chiffrés à Frs. 4'000.-, Frs. 5'000.-. Mais dans le montant du crédit, il n'est pas tenu compte des travaux de l'employé communal.

Questions ou remarques

Mme Marie-France Morel : il y a d'autres endroits du bâtiment qui sont touchés ?

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : Non, c'est principalement à cet endroit-là.

M. Yves Morel : L'option de couvrir les escaliers ne serait pas une bonne solution pour éviter des problèmes futurs ?

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : Non. Le but, c'est de faire l'étanchéité sur les marches, donc ça doit durer 30 ans. Mais fermer ça, c'est une verrière, des portes, c'est Frs. 100'000.-.

Il n'y a plus de question.

3.4.2. Rénovation de façade et ferblanterie du bâtiment de l'école à Berlens

Financement : liquidités ou emprunt si nécessaire

Charges annuelles : Frs. 2'250.- pour la 1^{ère} année, calculées sur une durée de 33 ans

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

Comme on n'a pas de gros investissement prévu prochainement pour l'école à Mézières, on a décidé d'entreprendre la rénovation de cette façade. Elle a au minimum 25 ans.

Sur l'isolation périphérique, surtout au nord et à l'est, il y a des algues qui poussent.

On a vu également quelques fissures et des impacts de grêle. Il y a un socle de 20 cm environ tout autour du bâtiment en aluminium. Il a des raccords et avec le temps, tout s'est dilaté et désolidarisé.

Il est prévu la rénovation des 4 façades avec du treillis pour réparer les fissures et ajouter une bande de ferblanterie tout autour du pied du bâtiment avec l'étanchéité.

Il faut prévoir un échafaudage. Ce serait l'occasion de retoucher les avant-toits.

Questions ou remarques

Mme Lucette Yerly : Dans la présentation, l'entretien de ce bâtiment, c'était dans formation ?

M. Eric Girardin : Avec MCH2, on distingue le patrimoine financier du patrimoine administratif. Le patrimoine administratif, c'est tout ce que la commune possède et a besoin pour ses tâches communales. Le patrimoine financier, c'est le patrimoine qui n'impacte pas les tâches communales comme la formation, les routes, les eaux, etc. Dans le plan comptable, on sépare les choses.

M. Alexandre Gremaud : On a des normes thermiques pour les bâtiments administratifs. Vous parlez uniquement de ravalement. Mais il est dans quelle classe, a, b ou c ? On refait tout ça et d'un coup, l'Etat dit que les bâtiments communaux doivent passer en B par exemple, pour montrer le bon exemple. Et il faudra recharger du périphérique. On est à quelle épaisseur à ce jour ?

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : On est à 10 centimètres environ.

M. Alexandre Gremaud : Mais maintenant on, est à 18. Est-ce qu'il ne faudrait pas le blinder avec ce qui manque ? Peut-être que dans 5 ans ou lors de la prochaine législature, il faudra présenter une extension du périphérique, c'est-à-dire remonter des ponts, refaire des plaques, pour arriver à 18-20 cm.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : La question s'est posée déjà l'année passée quand on a installé la crèche. Mais il n'y a pas eu de mise à l'enquête. C'est lors de mises à l'enquête qu'il y a des contraintes. Là, ce n'est que de l'entretien. La question s'est posée, mais alors, on est à des montants beaucoup plus conséquents, sans parler qu'il faudrait changer toutes les fenêtres, car il faut isoler les embrasures. Là, c'est juste pour éviter d'avoir d'autres problèmes d'infiltration.

M. Christian Guillaume : Une commune devrait être exemplaire. Ça passe d'abord par un CECB, une analyse complète du bâtiment qui regarde les consommations et les éléments d'isolation. On ne fait pas un travail sur un bâtiment, même si on n'a pas besoin de permis de construire, sans passer par un CECB qui va nous dire où sont les points faibles. Parce que juste dire, il y a ça à changer ou à ne pas changer, ça me suffit pas. Et je doute des Frs. 45'000.-.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : On a 3 ou 4 offres qui sont autour de ça.

Il n'y a plus de question.

3.4.3. Réfection complète de la route Mézières – Berlens

Financement : liquidités ou emprunt si nécessaire

Amortissement sur 40 ans

Charges annuelles : Frs. 11'700.- pour la 1^{ère} année

La parole est donnée à M. Silvio Keller

On fait le tour chaque année avec l'entreprise qui s'occupe de l'entretien des routes. Là, il y a de multiples fissures sur toute la longueur du tronçon. On a une solution, c'est du pontage, mais ce n'est que du sparadrap. On a aussi du taconnage, mais ça pose des problèmes pour le chasse-neige qui risque d'accrocher. On a considéré cette route comme prioritaire. Etant donnée qu'elle relie les 2 villages, elle est très empruntée.

Pour pas à devoir reprendre le coffre plus tard, on a décidé de la refaire, c'est cette route qui est la plus urgente.

Et une information que j'ai reçue au tout dernier moment, lors de la pose du béton sur la partie Berlens, la route a eu droit à des subventions. J'ai fait immédiatement un courrier à Grangeneuve Ils ont demandé un rapport de ce qu'on va faire exactement et ils vont entrer en matière pour un subventionnement, car la route peut être considérée comme route AF. Ça varie entre 30% et 37% de subventions.

Questions ou remarques

M. Alexandre Jaquet : Dans le projet, c'est de l'élargir aussi ?

M. Silvio Keller : Non, pas du tout. L'élargir, ça veut dire achat de terrain. C'est uniquement la réfection complète.

Mme Yerly Lucette : C'est quoi AF ?

M. Silvio Keller : Améliorations foncières. Ils s'occupent de tout ce qui est routes agricoles. Là, elle ne traverse pas de quartiers de villas, tous les terrains autour sont agricoles, il y a le transport du lait qui se fait entre deux. Tout ça, ce sont des arguments qu'on va mettre dans le dossier.

M. Christian Guillaume : Merci pour cette bonne initiative de refaire la route. Sur la partie bétonnée, si je me souviens bien, avec exigence de faire une partie bétonnée de 50%. Depuis Berlens, pour desservir les fermes de Berlens, ça avait été admis. De l'autre côté, ils n'avaient pas voulu à l'époque. Il risque d'y avoir l'exigence d'une route béton. Est-ce que la solution n'est pas meilleure ? Parce que cette route n'est pas vieille. Le problème qu'il y a, c'est que côté forêt, la route en béton est la seule solution. Et on voit que ça tient. C'est plus cher, mais ça tient, bien que les agriculteurs n'étaient pas contents. Le béton, ce n'est pas toujours confortable mais c'est une solution qui tient. Mais on vous fait confiance.

Mme Luce Luthi : juste une question pratique. La route sera fermée ?

M. Silvio Keller : Bien sûr. Elle sera fermée uniquement pour la pose finale du goudron. Mais on va avertir la population via tout-ménage au moins 2 semaines avant. On n'a pas le choix, car on ne fait plus de raponce au milieu. Donc 1 jour de pose et 1 jour de séchage, ce sera fermé 2 jours.

Mme Lucette Yerly : Je reviens sur la question du béton, parce que c'est vrai que c'est solide. Ça ne bouge pas.

M. Silvio Keller : Le calcul a été fait pour du goudronnage. On n'est pas parti sur le béton. Ça ne fait pas partie du plan financier de faire ça en béton, sinon, on le dépassait largement

Il n'y a plus de questions.

3.4.4. Crédit additionnel pour le renouvellement du réseau d'eau de Mézières – 1^{ère} étape *Financement : liquidités ou emprunt si nécessaire*

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Pour mémoire, on avait beaucoup de fuites sur notre réseau d'eau du côté de Mézières, une fonte de mauvaise qualité qui nous coûtait cher. On a établi un plan de renouvellement du réseau d'eau de Mézières. La première étape qu'on vous a proposé l'année passée pour un montant de Frs. 478'000., c'était d'aller depuis la déchetterie verte à Tremblex, de remplacer le tronçon qui passe à côté de la route de l'Eglise 20, du tronçon qui passe entre l'église et le château et de descendre pour aller jusque vers la ferme Bourqui ou la traversée de la route cantonale. Les estimations avaient été faites par le bureau Ribl. Mais il y a l'augmentation des coûts, au niveau des fournitures surtout, et avec des tronçons qui sont très coûteux avec des forages dirigés et un tronçon qui coûte très cher, c'est entre le château et l'église, avec un procédé au cracking. Ça veut dire qu'on passe un câble dans la conduite avec un gros boulet. On retire ce câble avec ce boulet, et ça fait exploser la conduite, ce qui augmente son diamètre. Ensuite on passe un tube dedans. Et rien que pour ce tronçon-là, on en avait pour Frs. 120'000.-. La demande qu'on vous fait aujourd'hui, c'est une rallonge de Frs. 300'000.- pour pouvoir procéder à cette 1^{ère} étape. On va renoncer au cracking et on va faire simplement un chemisage, donc simplement passer une conduite dans la conduite existante, mais avec l'inconvénient que le diamètre de la conduite sera un peu rétréci.

On a hésité à mettre cet investissement, car c'est beaucoup plus cher. Mais qu'est-ce qui nous dit aujourd'hui que les coûts vont baisser l'année prochaine ou dans 2 ans ? Notre réseau d'eau est toujours vieillissant. On voit par exemple à Romont les dégâts qu'il y a eu, ils sont aussi en train de renouveler leur réseau d'eau.

Questions ou remarques

M. André Baudois : On est à l'étape 1, il y a combien d'étapes ?

M. Daniel Droux : Il y a 5 km à changer, en 5 étapes. Mais on va y aller avec nos moyens. Le but, c'est de les faire les unes après les autres. Cette étape se trouve sur le bas du village, c'est là qu'il y a la plus de pression, c'est pour ça qu'on commence par celle-là.

M. Gérard Volery : La diminution de diamètre est de combien ?

M. Daniel Droux : Là, c'est du 120. Avec le chemisage, on pourrait passer à du 100. Après, on se permet cette diminution de diamètre parce qu'il y a 2 branches qui alimentent le réseau. Avec la combinaison des 2 réseaux, on peut se permettre de réduire un peu le diamètre sur ce tronçon-là.

M. Gérard Volery : Il y aura assez de débit ?

M. Daniel Droux : Le débit on l'a, car on a quand même énormément de pression, vu qu'on a augmenté la pression au réservoir de La Pâla.

M. Gérard Volery : La pression ne fait pas le débit.

M. Daniel Droux : Un petit peu quand même. Mais on n'a pas trop de souci, c'est les ingénieurs qui calculent, ce n'est pas moi. Si on le propose, c'est que c'est réalisable.

Il n'y a pas plus de questions.

3.4.5. Extension du réseau d'eaux usées – secteur Vugy *Financement : liquidités ou emprunt si nécessaire*

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Le projet, c'est 72 mètres de canalisation pour les eaux usées pour raccorder la ferme de Marina Pittet et à futur d'Aimé Morel. C'est aussi de profiter du chantier qui se trouve en-dessous. La chambre n°1 avec cette canalisation déjà partiellement existante sera à 6m50 de profond et on se trouverait à futur

avec un problème pour raccorder ces bâtiments, voire même plus tard si d'autres endroits deviennent zone à bâtir.

On a une offre de l'entreprise Ropraz qui est sur place de frs. 28'500.-.

À futur, la commune reprendra en propriété cette conduite via une convention avec l'entreprise Ropraz.

Par la suite, nous toucherons des taxes de raccordement et d'épuration.

Il n'y a pas de questions.

3.4.6. Place de jeux école Mézières

Financement : liquidités ou emprunt si nécessaire

Charges annuelles : Frs. 1'800.- pour la 1^{ère} année

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Après l'aménagement de la place de jeux à Berlens, on a dit qu'il fallait faire quelque chose à Mézières. On vous propose de remplacer la tour existante par une nouvelle tour de jeu avec un toboggan et un banc avec l'aménagement autour.

On a déjà des dalles, stockées vers le compacteur, pour amortir les chocs si les enfants tombent.

Questions ou remarques

Mme Marie-France Morel : Le seul souci que j'ai, c'est qu'il y aura bientôt plus d'école à Mézières. Du coup, ça dépend de ce que va devenir le bâtiment après. Par que mettre cette tour, et si après, ce n'est même pas les enfants de la commune qui pourront en profiter suivant ce que ça donne avec ce bâtiment.

M. Paul Majcherczyk : On a aussi réfléchi à ça. Le but, c'est de réaffecter ce bâtiment en lien avec les enfants. Mais on est en zone d'intérêt général, on ne peut pas mettre n'importe quoi dedans. Si on n'arrive pas à affecter ce bâtiment pour les besoins des enfants, on arrive à démonter le jeu et le remonter dans une place de jeux quelque part ailleurs dans le village. Mais le but, c'est de garder ça, car dans le centre du village, on n'a rien.

Il n'y a plus de questions.

3.5 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet, Président.

Point 1 : Etanchéité du bâtiment administratif de Mézières.

Le Conseil communal propose un montant de CHF 40'000.00 pour assainir le problème d'étanchéité constaté sur le bâtiment administratif. La Commission financière préavis favorablement cette dépense.

Point 2 : Rénovation de façade et ferblanterie du bâtiment de l'école à Berlens.

Le Conseil communal prévoit un montant de CHF 45'000.00 pour cette rénovation. La Commission financière préavis positivement ce point.

Point 3 : Réfection complète de la route Mézières- Berlens.

Le Conseil communal inscrit un montant de CHF 260'000.00 pour la rénovation complète de cette route, du carrefour de L'Essinge jusqu'à la route bétonnée en Mottex, soit une longueur d'environ 1'400 mètres. La Commission financière pense que cette réfection peut attendre et préavis négativement cette dépense.

Point 4 : Crédit additionnel pour le renouvellement du réseau d'eau de Mézières 1er étape.

Au budget 2023, un montant de CHF 476'000.00 avait été inscrit pour la mise à neuf d'un tronçon du réseau d'eau potable du village de Mézières. Les coûts s'étant envolés, et conformément à l'article 33 de la loi sur les finances, un crédit additionnel de CHF 300'000.00 est demandé pour ce même objet. La Commission financière a pris connaissance de cette mauvaise nouvelle mais pense malgré tout que la remise à neuf de ce réseau est une priorité, elle préavis donc favorablement cette demande.

Point 5 : Extension du réseau d'eaux usées, secteur Vugy.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet devisé à CHF 28'500.00.

Point 6 : Place de jeux Mézières.

La Commission financière émet également un préavis positif pour cet objet devisé à CHF 30'000.00.

Remarque :

D'une manière générale, l'augmentation des coûts de ces deux dernières années se répercute assez lourdement sur les dépenses d'équipement, il serait peut-être intéressant de différer certaines dépenses non urgentes et d'en suivre l'évolution.

M. le Syndic remercie pour le travail de la Commission financière. On entretient toujours de bons rapports avec cette commission, elle nous apporte de nombreux conseils et une vision extérieure du conseil que nous, on n'a peut-être pas toujours.

3.6 Approbation du budget des investissements 2024

M. le Syndic informe que les investissements seront votés les uns après les autres, tels qu'ils ont été présentés.

Étanchéité du bâtiment administratif de Mézières

Au vote à main levée, l'étanchéité du bâtiment administratif de Mézières est acceptée

Oui : 64 Non : 0 Abstention : 0

Rénovation de façade et ferblanterie du bâtiment de l'école à Berlens

Au vote à main levée, la rénovation de façade et ferblanterie du bâtiment de l'école à Berlens est acceptée

Oui : 57 Non : 6 Abstention : 2

Crédit additionnel du renouvellement du réseau d'eau de Mézières – 1ère étape

Au vote à main levée, le crédit additionnel du renouvellement du réseau d'eau de Mézières – 1ère étape est accepté

Oui : 63 Non : 0 Abstention : 2

Extension du réseau d'eaux usées secteur Vugy

Au vote à main levée, l'extension du réseau d'eaux usées secteur Vugy est acceptée

Oui : 63 Non : 0 Abstention : 2

Place de jeux Mézières

Au vote à main levée, le crédit pour la place de jeux à Mézières est accepté

Oui : 54 Non : 2 Abstention : 8

Au vote à main levée, la réfection complète de la route Mézières – Berlens est acceptée

Oui : 42 Non : 16 Abstention : 6

M. le Syndic informe que tous les investissements sont acceptés.

4. Modification règlement du personnel

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

M. Daniel Droux informe des modifications :

Art. 53 Exercice de charges publiques

2 Le droit aux jours de congé d'un collaborateur ou d'une collaboratrice pour l'exercice d'une charge publique est fixé de cas en cas par l'autorité d'engagement en fonction de la nature de la fonction et de la charge de travail qui en résulte, mais *au maximum 5 jours par an*. Les jours supplémentaires sont imputés sur le droit aux vacances ou au salaire.

Art. 76 Congé de maternité

2 La durée du congé de maternité est prolongée conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas d'hospitalisation du nouveau-né durant deux semaines au moins directement après sa naissance si sa mère prévoyait de reprendre une activité lucrative. *Le salaire est versé intégralement.*

Art. 84 Echelle des traitements

1 L'échelle des traitements *suivie est celle de l'Etat de Fribourg. Le salaire évolue chaque année avec l'octroi d'un échelon.*

M. Jacques Demierre : La charge publique, c'est pour qui ? Pour les conseillers communaux ?

M. Daniel Droux : C'est par exemple si un employé communal s'engagerait comme conseiller communal ou député, il a droit à 5 jours de congé par an. C'est la commune qui lui octroie pour pouvoir disposer de temps pour sa fonction de conseiller communal. C'est l'employeur qui offre du temps pour cette personne qui offre aussi de son temps à la collectivité.

M. Hugues Perroud : On voit que c'est selon le barème de l'Etat. C'était comment avant ?

M. Daniel Droux : Avant, c'était à la demande, quand un collaborateur le demandait ou on augmentait tout le monde d'un coup. Depuis le budget 2024, on a déjà utilisé ce modèle d'échelle de l'Etat et on va continuer dans ce sens.

M. Hugues Perroud : Dans les autres communes, ça fonctionne avec ce principe-là ?

M. Daniel Droux : Je ne sais pas. En principe, quand il n'y a pas de règlement du personnel, c'est le règlement de l'Etat qui fait foi. Dans notre règlement qui est déjà passé, il y avait des conditions pour augmenter notre personnel, selon l'état des finances, selon les capacités du collaborateur, son évolution, mais c'était assez flou.

Mme Déborah Perrinjaquet : Par rapport à l'échelle des traitements, est-ce qu'il y aura des incidences sur l'évaluation des collaborateurs actuels ?

M. Daniel Droux : On a regardé l'année passée à quel échelon ils se situaient. Et cette année, on les a tous augmenté d'un échelon. Certains collaborateurs ont été engagé avec une classe et un échelon, c'était déjà prévu dans leur contrat. Maintenant tout le monde a une classe et un échelon et on va suivre ce principe-là.

Mme Claudine Demierre : Un échelon c'est combien ?

M. Daniel Droux : Ça dépend de la classe et du salaire.

Mme Déborah Perrinjaquet : Ça va aussi être bloqué comme à l'Etat de fribourg à 15 ?

M. Daniel Droux : Le dernier échelon, c'est 20.

Mme Déborah Perrinjaquet : Les charges publiques, c'est aussi 5 jours par rapport à l'Etat de Fribourg ?

M. Daniel Droux : Oui, je crois qu'à l'Etat de Fribourg, ils ont aussi ça.

Au vote à main levée, les modifications du règlement du personnel sont acceptées

Oui : 65 Non : 0 Abstention : 0

5. Election complémentaire à la Commission des naturalisations

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Suite au déménagement de M. Grégoire Chassot, un siège est à repourvoir à la Commission des naturalisations. On a fait un appel sur notre application et 2 candidats se sont présentés, Mme Isaline Keller et M. François Bienz. S'il y a d'autres personnes dans la salle qui seraient intéressées à intégrer cette commission, ils peuvent le dire et ils seront aussi présentés comme ces 2 personnes.

Comme personne ne se manifeste, M. le Syndic demande à Isaline Keller de se présenter.

Je m'appelle Isaline Keller, j'habite à Berlens et je travaille également à Berlens dans l'entreprise familiale en tant que menuisière. J'ai à cœur de m'engager pour ma commune. J'aime apprendre et découvrir de nouvelles choses et à mon âge, c'est l'occasion de découvrir de nouvelles choses.

M. François Bienz est excusé pour cette assemblée, mais garde sa candidature.

Nous passons au vote.

Au vote à main levée, Mme Isaline Keller est élue à l'unanimité

Oui : 64 Non : 0 Abstention : 0

6. Informations sur la ligne de bus Berlens-Romont

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

Les discussions sont en cours avec Romont et Billens pour une ligne de bus entre Berlens et Romont. La commune de Mézières a pu monter à bord d'un groupe de travail mis en place par la commune de Romont pour l'étude de leur réseau interne de transport public. On a participé au financement d'une étude. Je vais vous présenter le résultat de cette étude.

Pourquoi Romont ? C'est le chef-lieu, ils ont donc un certain droit sur les subventions cantonales en matière de transport public.

Billens est aussi intégré à Romont eu égard à la proximité entre les 2 communes. Pour Berlens, c'était plus compliqué. L'avantage qu'on a eu, c'est qu'autour de la table, il y avait quelqu'un du Service de la mobilité. Et c'est eux qui décident des subventions qu'ils octroient aux communes pour les transports publics. Et c'est eux qui ont les contacts avec la Confédération pour recevoir des financements transports publics régionaux voyageurs.

Une des propositions de tracé : Berlens village – Les Glânes – Chavannes-sous-Romont – Gare.

La ligne Berlens-Romont aura un lien avec le transport local et faire un certain nombre de détour dans la ville de Romont pour desservir tous les quartiers. Il y a différentes variantes à l'étude.

Le consultant payé par le Service de la mobilité a utilisé des chiffres clés pour Berlens : 40 élèves 4 fois par jour, une estimation de 100 à 150 personnes par jour. Le potentiel de voyageur à Berlens permet un subventionnement cantonal et fédéral transport régional voyageur. Ça veut dire, pour le coût d'environ Frs. 200'000.- par année, 23000 km et une longueur de ligne de 5,5 km, la Confédération

entrerait en matière pour payer 57% de ce montant. Et le canton et toutes les communes du canton les 43% restants.

Ça permettrait d'avoir entre 8 et 9 paires de courses en semaine de façon à cibler les écoliers, les étudiants et les pendulaires.

On a même une proposition d'horaires, comment on les calque aux lignes CFF en direction de Fribourg et de Lausanne.

On attend maintenant le premier retour de la confédération, parce que pour 2024, voire 2025, les budgets sont relativement épuisés. On espère qu'on pourra mettre en service cette ligne en 2025, mais ça ne dépend plus de nous. La question est de savoir si la confédération a de l'argent ou pas. Et est-ce que le canton va soutenir cette ligne si la confédération n'entre pas en matière pour 2025.

Il reste encore passablement de travail avec le transporteur, affiner les détails techniques et voir comment on prend en charge les élèves, dans quel type de bus, etc.

Mais Berlens peut avoir sa ligne de bus et à une cadence intéressante.

M. Alexandre Gremaud : Comment les pendulaires peuvent profiter de ça vu les horaires ?

M. Eric Girardin : Les horaires, ça va de 6h00 à 19h00.

M. Alexandre Gremaud : J'avais pas compris, alors c'est parfait.

Il n'y a plus de question.

M. le Syndic remercie M. Girardin pour son implication dans ce projet, car cela demande beaucoup de négociations.

M. André Baudois : Les petits enfants de Berlens qui iront en 1H à Romont devront prendre le grand bus ?

M. Paul Majcherczyk : Un groupe de travail sera mis en place avec le Conseil des parents pour regarder comment transporter les enfants. Première réflexion, les petits iraient dans un bus dédié, mais il n'y a rien de décidé.

7. Informations communales

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Nouvelle école de Romont

La construction de l'école suit son planning. D'ici la fin de l'année, le bâtiment est hors d'eau. La ville de Romont devrait recevoir les clés fin 2024. Ensuite, l'aménagement du bâtiment scolaire pourra commencer. Il n'y a pas de date pour l'entrée, mais la prévision est durant le printemps 2025 après les vacances de Pâques.

Le directeur aimerait que Mézières finisse l'année scolaire ici pour éviter de chambouler tous les transports. Mais on n'a pas encore de nouvelles précises par rapport à ça.

Avenir du bâtiment scolaire de Mézières

Que va-t-il se passer quand il n'y aura plus d'école dans le bâtiment ?

On vous a parlé de la possibilité d'avoir une crèche dans ce bâtiment. On a été contacté par l'association Les chemins de l'enfance qui a déjà une crèche à Riaz qui voudrait ouvrir une crèche dans la Glâne. Et Mézières est sur un axe principal.

Mais il fallait être sûr que la Commission de la petite enfance donne des subsides pour cette nouvelle crèche de 40 places. Il y a eu de longues discussions. Jusqu'à présent, il n'y avait pas vraiment de règles d'attribution des places dans les crèches.

Des règles ont été mises en place et ça a été voté lors de l'assemblée il y a quelques semaines. Malheureusement pour nous, ça nous empêche d'avoir un engagement aujourd'hui pour ouvrir une crèche par rapport aux subsides. Il faut demander au maximum une année et demie avant l'ouverture de la crèche. Mais pour demander les autorisations, convertir le bâtiment, il faut plus de temps. Donc aujourd'hui, Les chemins de l'enfance cherche un endroit en Gruyère ou en Veveyse.

Et nous devons aussi chercher d'autres solutions pour occuper ce bâtiment si ça ne marche pas avec cette crèche. Peut-être une école spécialisée, pour continuer d'avoir des enfants dans ce bâtiment.

Mais on va organiser une soirée d'échange d'idées avec les citoyens pour débattre des idées au mois de janvier.

M. le Syndic : Le bâtiment nous tient à cœur, c'est pourquoi on va faire cette table ronde pour impliquer au maximum la population.

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin

Il y a beaucoup de report dans les investissements.

Place de jeux de Berlens, les travaux sont terminés.

Pour l'école de Mézières, il y a eu 4 études. Ces analyses préparatoires sont terminées.

Pour la salle ici, vous avez vu que le monte-personnes est posé.

La zone de la fontaine ici à Mézières, les travaux étaient prévus en cette fin d'année. Mais vu l'arrivée de la neige, les travaux préparatoires n'ont pas pu être faits par l'employé communal. On reporte donc ça au début de l'année prochaine.

Cabane forestière

On a remis à jour les devis.

On a créé une commission de bâtisse qui s'est réuni 1 fois. Quand on aura tous les devis, cette commission va mettre en route pour débiter les travaux. Mais je ne peux pas vous dire encore quand vous pourrez la louer.

Places de parc à Mézières

M. le Syndic revient sur le problème des places de parc à Mézières, que ce soit sur la place de parc en face de l'église ou autour du bâtiment communal. On a souvent des remarques. Ça fait environ 2 mois qu'on a fait la demande à la Justice de paix une mise à ban. Sur la place de l'église, ça sera au maximum 3 heures. Après, on pourra mettre des amendes. En cas de fête au château par exemple, on ne sera pas à la minute près. Mais c'est vraiment pour sanctionner les voitures parasites qui stationnent à longueur d'année sur nos places. On sait que les locataires des immeubles profitent d'y parquer leur voiture, que ce soit par manque de places de parc ou pour économiser.

Autour du bâtiment communal, ce sera réservé aux usagers des bâtiments communaux, que ce soit celui-là ou l'école et aux usagers de l'abri PC. Et là, il n'y aura pas de temps.

Questions ou remarques

Mme Marie-France Morel : Ce sera seulement en journée ou ce sera pénaliser en soirée aussi ? Parce quand on a la répétition de chant, on fait des fois plus longtemps.

M. le Syndic : Il n'y aura pas de problème pour le Chœur mixte ou l'Association du marronnier. On a mis 3 heures, on aurait pu mettre 4 ou 5 heures. C'est surtout pour pénaliser les voitures qui restent des fois plusieurs jours.

Mme Dafflon : Et pour ceux qui visitent le château ? Il y a des fois des séminaires.

M. le Syndic : Ce n'est pas pour sanctionner les gens qui vont à la messe ou au château, mais pour les voitures qui sont là de manière récurrente à longueur d'année. On ne va pas sanctionner une famille qui fait du co-voiturage pendant une certaine période. On n'a pas encore décidé qui va mettre les amendes.

M. Lionel Dumas : Ce ne serait pas mieux de mettre un parcomètre avec une barrière à l'entrée ?

M. le Syndic : C'est un investissement très cher. À la Berra, c'était environ 1 million. C'est pas trop dans nos moyens et après, tout le monde devrait payer. On va déjà commencer avec ce principe-là et on verra.

M. Fred Meier : Et ceux qui utilisent les places de covoiturage ?

M. le Syndic : On ne va pas sanctionner ce genre de chose.

M. André Baudois : Devant l'église, le trottoir est étroit et il y a systématiquement des voitures, presque ne haut des escaliers si certains pouvaient. Il faudrait peut-être mettre un panneau « Interdiction de stationner ».

M. le Syndic : On va y penser, mais peut-être que le message est tombé dans les bonnes oreilles. Mais je crois que c'est autorisé devant l'ancien pilier public.

M. Julien Jaquet : On ne reçoit jamais le tout-ménage. Mais le grappillon oui.

M. Jacques Demierre, facteur, qui se trouve juste devant lui, lui donne les informations.

Mise en séparatif du quartier du Broillet

M. Daniel Droux : On avait mis un investissement de Frs. 70'000.-. L'étude va bon train, mais le dossier n'est pas encore assez bien ficelé pour mettre cet investissement ce soir. On préfère avoir des chiffres précis pour éviter de devoir demander une rallonge. Mais probablement qu'on pourra mettre cet investissement pour 2025.

Déchetterie

M. Daniel Droux : On est à l'écoute, on est là pour vous servir. Ce n'est pas pour vous embêter qu'on décide de fermer la déchetterie verte par exemple. Peut-être qu'il faudrait faire un petit groupe de travail pour voir ce qui est faisable. Une grande déchetterie, c'est un investissement qui est très onéreux, entre 2 et 3 millions. Mais on n'est pas contre faire une toute nouvelle déchetterie, mais on doit également respecter les budgets.

8. Divers

Questions des habitants

Question de M. Claude Schmid

Route du Pré du Château : *quelle est la position du conseil communal par rapport à la reprise de cette route par la commune et la pose d'un minimum d'éclairage public puisque ce parcours est utilisé par les enfants pour rejoindre l'école ou le bus ?*

La parole est donnée à Silvio Keller.

On a voulu reprendre cette route ce qui a été refusé par un certain nombre de propriétaires. Donc c'est tombé à l'eau. Comme c'est privé, on ne fait ni du goudronnage, ni la pose de candélabres.

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Marie-France Morel : Quand on pourra bénéficier de louer cette salle ?

M. le Syndic : Elle est sur le site internet.

M. Christian Guillaume : À l'entrée du quartier du Broillet, il y a des maisons qui se sont construites. Vous avez parlé des parkings avant, aujourd'hui, c'est compliqué. Ces derniers jours, il y a de nouveau des travaux, il n'y a pas le nombre de places pour toutes les voitures. J'ai essayé une intervention lorsqu'il y a eu la dernière mise à l'enquête. Mais à un certain moment, il faut que la commune s'en occupe. On a des voitures dans tous les coins, c'est catastrophique. Un jour, le chasse-neige se plaindra aussi, ce n'est pas admissible. Finalement, c'est à la commune ou à la police d'intervenir, mais il faut que quelqu'un s'en occupe.

M. le Syndic : C'est le problème de la démographie qu'on a de manière générale. C'est vrai qu'à Berlens, c'est un souci. Le problème, c'est que quand il y a ces nouvelles constructions, ils ont droit à une voiture par maison. Et forcément, c'est des couples avec des enfants en âge de conduire et des fois ils ont plus qu'une voire plus que deux voitures. Il faut qu'on intervienne. Il faut nous annoncer les cas à chaque fois et on va systématiquement appeler la police.

M. Christian Guillaume : Ce n'est pas le rôle du citoyen de dire à chaque fois.

M. le Syndic : Oui, mais nous, on ne les voit pas. On n'a pas un conseiller qui va faire la tournée pour voir s'il y a des voitures qui embêtent au bord de la route. Peut-être qu'on pourrait mettre des chicanes.

M. Christian Guillaume : Les chicanes sont faites.

M. le Syndic : On va mettre en place un transport public, ce qui arrangera peut-être un peu les choses, mais on sait que c'est un problème.

M. Christian Guillaume : Concernant la déchetterie, c'est peut-être à voir avec le groupe de travail, mais personnellement, je ne trouve pas normal qu'on doive porter les déchets ailleurs. Quand on parle de la déchetterie du Tremblex, à la fusion en 2024, la commune de Mézières avait clairement dit que c'était une solution qui ne durerait pas et qu'il faudrait trouver une autre solution. Les réflexions avaient commencé. Ces informations avaient été transmises au nouveau syndic. Après, je ne sais pas ce qui a été fait, mais aujourd'hui, il y a eu un plan directeur cantonal qui a été mis en place, un plan directeur régional, c'est une zone d'intérêt général dont on a besoin pour la déchetterie. Est-ce que ça a été prévu ? La déchetterie de Berlens est une déchetterie qui a été faite en 1998 ou 2000 pour 350 habitants. Quand il y a eu la fusion, ça a été l'idée de prendre cette déchetterie pour une solution temporaire. Où en sont les réflexions ? Apparemment pas loin. Nous amener une solution en disant, on va trouver un petit terrain pour les déchets verts, j'estime qu'on a voulu rester indépendant, on n'a pas voulu fusionner aujourd'hui il faut se payer certains services, sinon c'est un peu limite. J'ai eu une remarque du Conseil communal qui m'a dit, si on ferme la déchetterie on réduit de Frs. 10.- sur la taxe annuelle déchet par ménage. Ça fait à la commune environ Frs. 4'000.- d'entrée en moins à la commune, en fait, les déchets verts coûtent aujourd'hui Frs. 30'000.-. Ce n'est pas logique. Si on dit aux gens d'aller amener leurs déchets à Romont, il faut ramener la taxe à 0. Que ce soit les déchets verts ou les gros déchets, c'est pas normal. Où est le service ?

M. le Syndic : Il y a 500 ménages. On a fait le calcul. L'évacuation des déchets verts coûtent Frs. 17'000.-

M. Christian Guillaume : Il faut aussi calculer les heures de l'employé communal.

M. le Syndic : On a beaucoup à faire avec ce sujet des déchets. Mais on entend aussi le discours que les gens de Berlens tiennent à garder la déchetterie à Berlens pour avoir quelque chose qui reste à Berlens. Peut-être qu'un sondage serait intéressant pour savoir s'il existe vraiment un intérêt de garder cette déchetterie à Berlens. Il faudra qu'on mette ce sujet sur la table l'année prochaine avec pourquoi pas un groupe de travail, on a un membre qui est déjà tout trouvé.

M. Emmanuel Baechler : Il existe des Repair café depuis une dizaine d'années à plusieurs places. On a réfléchi à faire ça ici. Donc, on va effectuer des petites réparations pour tous les habitants de Berlens et Mézières. On aura un local à disposition et les gens pourront amener leur matériel : petit électroménager, du textile à réparer, du mobilier, du matériel de sport – vélo-skis-patins à roulettes et autres. Pour ça, il y a 4 personnes qui sont intéressées à faire ça : Jean-Marie Margueron, Didier Beuret, Léane Andrey et moi-même. On va récolter le matériel 3 fois par année, il y aura un règlement, des fiches que vous devrez remplir. Les réparations sont gratuites, il y aura juste les pièces éventuelles à payer. Il y aura un tout-ménage. Mais la réception du matériel sera le 20 janvier, le 8 juin et le 2 novembre.

M. Hugues Perroud : J'ai une petite demande par rapport à la salle ici. Est-ce qu'on a la possibilité d'avoir cette salle pour les associations pour faire nos comités d'une manière gratuite ? Ou c'est déjà comme ça ?

M. le Syndic : C'est déjà comme ça. Toutes les sociétés peuvent utiliser gratuitement les locaux mais les rendre propres évidemment. On essaie aussi d'attribuer un local à chaque société. On a un tout petit local qui s'est libéré si une société est intéressée à le prendre.

M. Claude Perroud : Une petite information concernant la place de jeux. À l'époque, nous les maîtres, on avait fait appel à Pro Juventute. Pourquoi ne pas essayer de bénéficier d'un sponsor comme Pro Juventute ou la loterie ?

M. le Syndic : À Berlens, on a approché Pro Junior.

M. Claude Perroud : On parle d'avoir un beau village, d'être bien entretenu. On a de la chance d'avoir un employé communal jeune qui se donne à fond pour avoir une belle apparence. Mais

malheureusement, je trouve qu'il y a 2 maisons au centre du village, ça fait un peu honte. Est-ce que la commune peut influencer un petit peu ?

M. le Syndic : On a déjà écrit aux deux. Mais il y a des choses, même si elles ne sont pas belles, elles sont autorisées. On pourra peut-être réitérer nos demandes et refaire un courrier.

Et pour la place de jeux, on aimerait avoir à futur une belle place de jeux qui soient digne de notre village. Pourquoi faire des demandes participatives pour faire quelque chose qui soit au mieux.

M. Michel Bourqui : Il y a 2 ans je crois, il a été voté au budget pour ce petit passage au bord de la Glâne à la Prâli. Il y a les mêmes trous aujourd'hui. Sur le pont et avant le pont. Maintenant qu'il y a encore la Glâne qui a débordé.

M. Silvio Keller : Je dirai à l'employé communal de passer.

M. Michel Bourqui : Il met du gravier, mais la semaine après, il n'y a plus rien.

M. Silvio Keller : C'est vrai qu'on passe moins depuis que la Prâli est fermée. Mais c'est noté.

M. Alexandre Gremaud : Les 2 investissements qui ont été reportés, l'élargissement de la route de la laiterie et la route de Villaraboud ?

M. Silvio Keller : Pour la route de Villaraboud, le projet a été finalisé, on attend juste l'entreprise pour commencer les travaux. Pour l'élargissement de la route de Villariaz, c'est la même chose, on attend l'entreprise. On attendait aussi que les drainages soient nettoyés parce que l'eau passait toujours sous la route et ça faisait sauter toutes les réparations du goudron. On a attendu que ça soit fait.

M. Denis Davet : Pour la route de Villaraboud, c'était prévu que vous ne fassiez que les places d'évitement.

M. Silvio Keller : Oui, absolument.

M. Alexandre Gremaud : On a eu mi-novembre ce déluge avec des secteurs du village qui ont passé un mauvais quart d'heure. Il y a eu une récurrence la semaine passée sauf erreur avec les mêmes adresses qui ont eu les pompiers. Est-ce qu'un curage de ce réseau a été fait ?

M. Daniel Droux : Au Colorado, le problème, c'est un passage sous un chemin qui s'est bouché par des branches. Ensuite, l'eau a coulé d'en bas du quartier des Praz Communaux pour s'accumuler au reste de l'eau qui arrivait au Colorado. Et une voiture s'est coincée au milieu. Sous la route cantonale, c'est un tuyau de 70 cm de diamètre. Maintenant, c'est à se poser la question s'il faut investir dans toute la commune pour éviter ces cas qui restent quand même encore isolés. Est-ce qu'il faut creuser un tunnel sous la route au cas où ? Mais les curages, on les suit. On sait qu'il y a 2 ou 3 endroits où le problème est récurrent et maintenant on les entretient. On a un montant entre Frs. 5'000.- et Frs. 10'000.- par année pour ça.

Mme Lucette Yerly : J'ai encore une question par rapport à la place de jeux. Les jeux de Berlens étaient encore en bon état. Qu'est-ce qu'il va advenir de ces jeux ?

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : Ce qui a été démonté à Berlens, on les a stockés. On a récupéré le toboggan pour la place de jeux actuelle mais avec un autre support. Pour l'instant, tout est un peu en suspens, mais c'est pas jeté.

M. Paul Majcherczyk : Les normes ont changé. Il faudra voir ce qu'on peut conserver.

M. Hugues Perroud : La cabane sera bientôt refaite. Ce serait bien de penser à investir sur du matériel qu'on pourrait aussi utiliser dans le village. Des tables, des bancs et autres. Aujourd'hui, on n'a rien du tout. On parle d'écologie, c'est peut-être aussi d'investir dans des gobelets ou autres réutilisables, voir aussi avec la jeunesse. Mais d'avoir la réflexion de qu'est-ce qu'on a besoin, peut-être des triopans, investir dans ce genre de choses pour accueillir du monde. Qu'on puisse avoir notre propre matériel sans avoir besoin d'aller dans les villages voisins. Au moins y penser.

M. le Syndic : On a toujours envie de soutenir les associations de notre village. D'ailleurs, on reçoit chaque année toutes les sociétés locales en janvier pour faire un tour de table. On pourrait mettre ça sur la table à ce moment-là. Après, c'est aussi à se poser la question si une petite intersociété pourrait

peut-être se créer et que vous puissiez parler d'une même voix et faire des demandes ou investir dans certains éléments.

La commune met volontiers à disposition des tables et des chaises quand quelqu'un organise un grand repas à la maison et qu'il manque de tables ou chaises. On les prête volontiers.

M. Christian Guillaume : Est-ce qu'on pourrait éviter la dernière semaine pour l'assemblée ? J'ai vu des communes qui l'annoncent en début d'année. Celle du 30 juin n'était pas plus adéquate.

M. le Syndic : C'est vrai. On avait décidé de la faire tôt, on avait décidé le 4 décembre. Mais avec les problèmes de caisse qu'on a eu, on arrive en retard. Mais ce sera un défi l'année prochaine pour notre responsable des finances de boucler ce budget et faire une assemblée autour du 10 décembre.

Mme Canisia Dafflon : Concernant l'éclairage du cimetière, il y a une minuterie. On arrive à peine sur la tombe que c'est déjà éteint. Par exemple, lors d'un 30^{ème}, il y a quelqu'un qui reste près du bouton pour repeser car il y a la famille autour de la tombe qui se retrouve à tout bout de champ dans la nuit. Je trouve qu'il y aurait moyen de prolonger l'éclairage.

M. le Syndic : C'est certainement un simple réglage. On prend note et on va réfléchir au point.

M. Jacques Demierre : Il y a déjà plusieurs années que ce problème dure. J'en avais déjà parlé à M. Raemy. Une messe de 30^{ème} au mois de novembre, 25 personnes qui vont se réunir autour de la tombe du défunt, on allume et ça dure 1 minute 30, c'est court pour se recueillir.

M. le Syndic : Jean-Marc s'en occupera.

Mme Danielle Forney-Krieger : Juste merci pour votre travail.

Mme Lucette Yerly : J'ai pas de cartes, j'ai pas Twint. C'est pas possible de laisser les 2 systèmes ?

Alexandre Gremaud : Tu as un compte bancaire ?

Mme Lucette Yerly : Un compte bancaire oui, mais pas une carte de crédit.

M. le Syndic : Il faut une carte de débit, pas forcément de crédit.

Mme Marie-Claire Giorgetti : J'adore le système actuel, pourquoi changer ?

Mme Lucette Yerly : C'est pas possible de laisser les 2 systèmes ?

M. le Syndic : Non, le nouveau système ne reconnaît pas les anciennes cartes.

M. Lionel Dumas : J'ai un enfant en bas âge et je bénéficie actuellement des 30 kg par mois, comment je vais les toucher après ?

M. le Syndic : De quelle manière on va le faire, on sait pas encore exactement, mais c'est un service qu'on va laisser. On va garder ce principe-là.

Il n'y a pas plus de questions.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic informe qu'il reste encore un élément important à mettre en avant, ce sont les remerciements à notre Syndic de cœur.

Coco, toute l'équipe de la commune tient à te dire un immense merci pour ton dévouement durant ces 7 années de syndics. Ton mandat s'est grandement distingué par ton humanité. Tu as toujours mis l'être humain en priorité. Tu as toujours agi avec bienveillance avec les citoyens, le personnel communal, et aussi et surtout, avec nous, les membres du conseil. Tu étais toujours à l'écoute et était même bien souvent un confident loyal. Cela ne t'a pas empêché d'être un moteur pour notre commune et de portée avec volonté et enthousiasme un grand nombre de projets.

C'est avec tristesse que nous avons pris congé de toi en octobre pour raison de santé. Le temps était venu pour toi de te concentrer sur ta vie privée et surtout de profiter de la magnifique famille qui évolue autour de toi.

Merci Coco !

Je tiens encore à remercier le personnel communal, que ce soit l'édilité ou l'administration.

Un immense merci à mes collègues du conseil qui ont eu un travail colossal en fin d'année avec des séances qui se terminent régulièrement à 23h.

Et enfin merci à vous citoyens pour les contacts, pour votre confiance et pour les échanges constructifs tout au long de l'année.

Il me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et de vous inviter à aller voter le 7 janvier.

Assemblée clôturée à 22h10.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Daniel Droux